



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE UNE
PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL CADASTREE SECTION AM N° 1
SITUEE AVENUE SAINTE VICTOIRE A LA SCI LEV REPRESENTEE
PAR MONSIEUR MURA SAUVEUR**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	Procuration
BLANGERO Maryse	Absente
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08,
puis 24 à partir de la question n° 09

Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08,
puis 08 à partir de la question n° 09

Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La SCI LEV, dont le siège est à Meyreuil (13590), quartier le Moulin de Chapus, Avenue Sainte Victoire, est propriétaire à Meyreuil d'un terrain mitoyen d'une parcelle communale cadastrée section AM n° 1 de 2983 m², située Avenue Sainte Victoire, riveraine de la S.I.M.C (Voir le plan ci-joint).

La SCI LEV, par son représentant Monsieur MURA Sauveur, a sollicité l'achat de cette parcelle afin de satisfaire à des besoins professionnels.

En effet, la SCI loue un bâtiment et ses infrastructures à la Poissonnerie du Marché, et les divers véhicules liés à l'activité, (camions avec remorques notamment), exigent un espace important pour les manœuvres et le stationnement.

Après examen, la commune n'a pas de projet sur ce terrain classé au Plan Local d'Urbanisme en zone AUE1, secteur d'urbanisation future dédié aux activités économiques, conditionnée à la création des réseaux, ce qui n'est pas projeté à ce jour.

En conséquence, je vous propose de vendre ce terrain à la SCI LEV, et de signer préalablement à la vente définitive la promesse unilatérale ci-annexée, au prix de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros), étant précisé que ce prix est supérieur à l'estimation domaniale du 16/03/2018 (75 000 € HT), laquelle restera annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De vendre à la SCI LEV représentée par son gérant, Monsieur Sauveur MURA, dont le siège est à Meyreuil (13590) le Moulin de Chapus, Avenue Sainte Victoire, la parcelle de terrain communal cadastrée section AM n° 1 de 2983 m², située Avenue Sainte Victoire, conformément au plan ci-joint

ARTICLE 2 : Que cette vente se fera au prix de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros), conformément à la promesse unilatérale de vente ci-annexée.

ARTICLE 3 : Que l'avis des domaines en date du 16 Mars 2018, d'un montant de 75 000 € HT, restera ci-annexé.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente ci-jointe, puis l'acte de vente définitif devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne, et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 5 : Que tous les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 04 OCT. 2018

AFFICHÉE LE : 04 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 04 OCT. 2018